

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 417-CA-6341

concernant la désignation d'observateurs au conseil d'administration

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-septième réunion tenue le mardi 23 avril 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU le *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais adopté le 24 octobre 2016 (394-CA-6017);

ATTENDU les articles 50 et 56.6 d) dudit Règlement qui stipulent que seul le conseil d'administration peut autoriser la présence d'observateurs réguliers lors des séances des instances et que c'est à lui qu'il revient de les désigner;

ATTENDU que le statut d'observateur régulier confère le droit d'être formellement convoqués aux séances ordinaires, extraordinaires et sans avis, de recevoir l'avis de convocation, le projet d'ordre du jour et le dossier-séance, d'avoir droit de parole sur tout sujet à l'ordre du jour, mais sans droit de faire des propositions ou de les appuyer et sans droit de vote;

ATTENDU qu'il est requis de désigner les observateurs réguliers et les observateurs réguliers temporaires du conseil, et ce, conformément aux dispositions du *Règlement général*;

ATTENDU que les observateurs réguliers temporaires du conseil d'administration sont les personnes invitées à assister aux séances du conseil dans l'attente de leur nomination par le décret gouvernemental requis;

ATTENDU la recommandation du recteur et de la présidente;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Samantha Villeneuve, appuyée par madame Najat Kamal,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉSIGNER les personnes suivantes à titre d'observateurs réguliers du conseil d'administration, soit :

- Monsieur Alain Charbonneau, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;
- Monsieur André Larocque, directeur général de la Fondation de l'UQO;

DE DÉSIGNER la personne suivante à titre d'observateur régulier temporaire du conseil d'administration, soit :

- Monsieur Vincent Boutonnet, professeur au Département des sciences de l'éducation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

RÉSOLUTION MODIFIÉE PAR RÉSOLUTION 421-CA-6463

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 417-CA-6342

concernant l'adoption du budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2019-2020

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-septième réunion tenue le mardi 23 avril 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 2 e) du *Règlement général 4* de l'Université du Québec : « Pouvoir des instances statutaires »;

ATTENDU l'article 56.5 a) du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le processus de préparation mis en place pour l'élaboration du budget de fonctionnement 2018-2019 de l'Université;

ATTENDU les orientations budgétaires 2019-2020;

ATTENDU le nouveau format de présentation exigé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

ATTENDU l'avis favorable transmis au recteur par le comité exécutif lors de la séance du 15 avril 2019, tel qu'il appert de la résolution 423-CX-1924, concernant le budget 2019-2020;

ATTENDU la présentation et les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU la recommandation du recteur, président du comité du budget, et celle du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Céline Auclair, appuyée par madame Samantha Villeneuve,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2019-2020 ainsi que les renseignements complémentaires demandés par le MEES tels que présentés aux annexes 1 et 3 ci-jointes, lesquelles font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 417-CA-6343

concernant l'adoption de la liste des projets financés par le fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2019-2020

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-septième réunion tenue le mardi 23 avril 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec* et l'article 2 du *Règlement général 4* : « Pouvoirs des instances statutaires »;

ATTENDU l'article 56 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le processus de préparation budgétaire;

ATTENDU l'avis favorable du comité exécutif du 15 avril 2019;

ATTENDU la présentation et les explications du recteur et du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU la recommandation du recteur et celle du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Céline Auclair, appuyée par madame Sylvie B. de Grosbois,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER la liste des projets planifiés en immobilisations financés par le fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2019-2020, et ce, tel que réparti dans les enveloppes suivantes :

• Enveloppe de réaménagement	- \$
• Enveloppe de rénovation	1 990 000 \$
• Résorption du déficit d'entretien accumulé	<u>1 300 000 \$</u>
	3 290 000 \$
• Renouvellement du parc mobilier	160 400 \$
• Développement des systèmes d'information	<u>280 500 \$</u>
	3 730 900 \$
Réserves requises pour les projets futurs	
• Enveloppe réaménagement	920 000 \$
• Enveloppe rénovation	<u>3 180 000 \$</u>
	4 100 000 \$
Total engagé	<u>7 830 900 \$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 417-CA-6344

concernant l'adoption du budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2019-2020

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-septième réunion tenue le mardi 23 avril 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec* et l'article 2 du *Règlement général 4* : « Pouvoirs des instances statutaires »;

ATTENDU l'article 56 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le processus de préparation budgétaire;

ATTENDU l'avis favorable du comité exécutif du 15 avril 2019;

ATTENDU la présentation et les explications du recteur et du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU la recommandation du recteur et celle du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Renaud Labrie, appuyée par madame Najat Kamal,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le budget du fonds d'investissement pour l'exercice financier 2019-2020 ci-dessous :

• Enveloppe de réaménagement	548 000 \$
• Enveloppe rénovation	<u>2 302 000 \$</u>
	2 850 000 \$
• Renouvellement du parc mobilier	160 400 \$
• Développement des systèmes d'information	<u>516 000 \$</u>
	<u>3 526 400 \$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 417-CA-6345

concernant l'approbation de la demande d'autorisation des emprunts temporaires de l'Université du Québec en Outaouais pour la période du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2020

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-septième réunion tenue le mardi 23 avril 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 77.1 de la *Loi sur l'administration financière*;

ATTENDU la *Loi sur l'Université du Québec*, articles 4 d) et f) et 31;

ATTENDU le budget de caisse préparé par le Service des finances;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Samantha Villeneuve, appuyée par madame Najat Kamal,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la demande faite au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'autoriser des emprunts temporaires de 17 000 000 \$ pour l'Université du Québec en Outaouais pour la période du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2020;

D'AUTORISER le vice-recteur à l'administration et aux ressources et la directrice du Service des finances à négocier, pour et au nom de l'Université, les meilleures conditions d'emprunt (sous la forme de lettre de change, de billet, d'effet négociable, d'émission d'obligations, d'acceptation bancaire ou autres titres ou valeurs) auprès des institutions financières retenues par l'Université;

D'AUTORISER le vice-recteur à l'administration et aux ressources et la directrice du Service des finances à convertir une partie des emprunts temporaires en prêt à long terme au besoin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 417-CA-6346

concernant la restructuration du Vice-rectorat au développement du campus de Saint-Jérôme et du Service des relations de travail

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-septième réunion tenue le mardi 23 avril 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la première phase du projet de modification de la structure du Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche afin de répondre adéquatement et efficacement aux besoins actuels et à venir;

ATTENDU la création du Vice-rectorat au développement du campus de Saint-Jérôme;

ATTENDU que les Services universitaires des Laurentides relèvent du Vice-rectorat au développement du campus de Saint-Jérôme;

ATTENDU qu'actuellement le seul mandat des Services universitaires des Laurentides est de voir à la gestion opérationnelle des activités courantes du campus;

ATTENDU que cette responsabilité incombe dorénavant au Vice-rectorat au développement du campus de Saint-Jérôme;

ATTENDU les explications de la vice-rectrice au développement du campus de Saint-Jérôme;

ATTENDU la création du Service des relations de travail;

ATTENDU que le Service des relations de travail n'a jamais été mis en place;

ATTENDU le changement du personnel de direction au Service des ressources humaines;

ATTENDU les recommandations du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les recommandations du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Céline Auclair, appuyée par monsieur Denis Harrisson,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'abolition des Services universitaires des Laurentides.

D'APPROUVER l'abolition du Service des relations de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 417-CA-6347

concernant l'adoption du plan des effectifs pour l'année 2019-2020

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-septième réunion tenue le mardi 23 avril 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la détermination du nombre de postes de professeur pour l'année 2019-2020;

ATTENDU la résolution 415-CA-6317 concernant la répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2019-2020;

ATTENDU le plan des effectifs au 1^{er} mai 2019;

ATTENDU la « situation budgétaire 2018-2019 et les orientations budgétaires 2019-2020 de l'Université du Québec en Outaouais » présentées au conseil d'administration du 3 décembre 2018;

ATTENDU le document « Présentation du budget de fonctionnement » déjà déposé au conseil d'administration;

ATTENDU l'adoption du budget de fonctionnement pour l'année 2019-2020;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Renaud Labrie, appuyée par madame Samantha Villeneuve,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le plan des effectifs pour l'année 2019-2020, comprenant les modifications suivantes :

Postes de professeur :

de confirmer à deux cent cinquante-neuf (259), le nombre total de postes de professeur.

Postes « autres catégories de personnel » :

Au 1^{er} mai 2019 :

1. **d'abolir** un (1) poste-cadre de directrice ou de directeur du Service des relations de travail à Gatineau;
2. **d'abolir** un (1) poste-cadre de directrice ou de directeur des Services universitaires des Laurentides à Saint-Jérôme;
3. **d'abolir** deux (2) postes techniques du personnel de soutien de technicienne ou de technicien en administration au Service des finances à Gatineau;
4. **d'abolir** un (1) poste bureau du personnel de soutien d'agente ou d'agent de soutien administratif à la gestion des études au Département des sciences infirmières et au Module des relations industrielles à Gatineau (la répartition entre les deux [2] unités était confirmée par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche annuellement);

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 417-CA-6347

concernant l'adoption du plan des effectifs pour l'année 2019-2020

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-septième réunion tenue le mardi 23 avril 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

5. **d'abolir** un (1) poste bureau du personnel de soutien d'agente ou d'agent de soutien administratif à la gestion des études au Module des sciences comptables et au Module des sciences administratives à Gatineau (la répartition entre les deux [2] unités était confirmée par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche annuellement);
6. **d'abolir** un (1) poste bureau du personnel de soutien d'agente ou d'agent de soutien administratif à la gestion des études au Module des lettres à Gatineau;
7. **de créer** un (1) poste-cadre d'adjointe ou d'adjoint au vice-recteur ou à la vice-rectrice au développement du campus de Saint-Jérôme à Saint-Jérôme;
8. **de créer** un (1) poste du personnel administratif professionnel d'avocate ou d'avocat au Secrétariat général à Gatineau;
9. **de créer** un (1) poste du personnel administratif professionnel de conseillère ou de conseiller en gestion des ressources humaines au Service des ressources humaines à Gatineau;
10. **de créer** un (1) poste professionnel de coordonnatrice ou de coordonnateur (à titre indicatif : développement durable) au Rectorat à Gatineau;
11. **de créer** un (1) poste professionnel de conseillère ou de conseiller en prévention d'inconduite au Secrétariat général à Gatineau;
12. **de créer** un (1) poste professionnel d'agente ou d'agent de recrutement à la Direction des communications et du recrutement à Saint-Jérôme;
13. **de créer** un (1) poste professionnel d'agente ou d'agent d'admission et d'inscription au Bureau du registraire à Gatineau;
14. **de créer** un (1) poste professionnel de coordonnatrice ou de coordonnateur de stage au Décanat des études à Gatineau;
15. **de créer** un (1) poste professionnel de responsable de laboratoires au Département des sciences infirmières à Gatineau;
16. **de créer** un (1) poste professionnel de bibliothécaire au Service de la bibliothèque à Gatineau;
17. **de créer** un (1) poste professionnel de coordonnatrice ou de coordonnateur aux approvisionnements au Service des finances à Gatineau;
18. **de créer** un (1) poste professionnel de coordonnatrice ou de coordonnateur à la gestion financière au Service des finances à Gatineau;
19. **de créer** un (1) poste technique intermittent (21 heures par semaine, 44 semaines par année) du personnel de soutien de technicienne ou de technicien en travaux pratiques à la Galerie UQO à Gatineau;
20. **de créer** un (1) poste technique du personnel de soutien de technicienne ou de technicien en administration au Décanat des études à Gatineau

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 417-CA-6347

concernant l'adoption du plan des effectifs pour l'année 2019-2020

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-septième réunion tenue le mardi 23 avril 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

21. **de créer** un (1) poste technique du personnel de soutien de technicienne ou de technicien en documentation au Service de la bibliothèque à Saint-Jérôme;
22. **de créer** un (1) poste technique du personnel de soutien de technicienne ou de technicien en technologies de l'information au Service des technologies de l'information à Saint-Jérôme;
23. **de créer** un (1) poste technique du personnel de soutien de technicienne ou de technicien en technologies de l'information au Département des sciences naturelles à Ripon;
24. **de créer** un (1) poste bureau du personnel de soutien d'agente ou d'agent de soutien administratif à la comptabilité au Service des finances à Gatineau;
25. **de créer** un (1) poste bureau du personnel de soutien d'agente ou d'agent de soutien administratif à la gestion des études au Département des sciences infirmières à Gatineau;
26. **de créer** un (1) poste bureau du personnel de soutien d'agente ou d'agent de soutien administratif à la gestion des études au Département des sciences naturelles à Ripon;
27. **de créer** un (1) poste bureau du personnel de soutien d'agente ou d'agent de soutien administratif à la gestion des études au Module des lettres et au Module des sciences naturelles à Gatineau (la répartition entre les deux [2] unités est confirmée par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche annuellement);
28. **de créer** un (1) poste bureau du personnel de soutien d'agente ou d'agent de soutien administratif à la gestion des études au Module des sciences administratives et au Module des relations industrielles à Gatineau (la répartition entre les deux [2] unités est confirmée par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche annuellement);
29. **de créer** un (1) poste bureau du personnel de soutien d'agente ou d'agent de soutien administratif à la gestion des études au Module des sciences comptables à Gatineau;
30. **de créer** 0,8 poste bureau du personnel de soutien d'agente ou d'agent de soutien administratif au service aux étudiants aux Services aux étudiants à Saint-Jérôme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 417-CA-6348

concernant l'affectation au poste d'adjointe à la vice-rectrice au développement du campus de Saint-Jérôme

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-septième réunion tenue le mardi 23 avril 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la création du Vice-rectorat au développement du campus de Saint-Jérôme;

ATTENDU que les Services universitaires des Laurentides ont été abolis par le conseil d'administration;

ATTENDU que le poste de directrice ou de directeur des Services universitaires des Laurentides a été aboli et que le poste d'adjointe à la vice-rectrice au développement du campus de Saint-Jérôme a été créé;

ATTENDU le chapitre 7 : « Sécurité d'emploi » du protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que la titulaire du poste aboli de directrice des Services universitaires des Laurentides s'est vu offrir le poste nouvellement créé d'adjointe à la vice-rectrice au développement du campus de Saint-Jérôme;

ATTENDU que cette dernière a accepté l'offre d'occuper le poste d'adjointe à la vice-rectrice au développement du campus de Saint-Jérôme;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Najat Kamal, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

IL EST RÉSOLU :

D'AFFECTER madame Line Boucher au poste d'adjointe à la vice-rectrice au développement du campus de Saint-Jérôme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 417-CA-6349

concernant les amendements au *Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais*

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-septième réunion tenue le mardi 23 avril 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU le *Règlement relatif aux frais de scolarité et autres frais*;

ATTENDU les règles budgétaires et calculs des subventions de fonctionnement aux universités du Québec de l'année universitaire 2018-2019;

ATTENDU le projet de nouvelle règle budgétaire du MEES visant à élargir la déréglementation des étudiants internationaux soumis à des forfaitaires;

ATTENDU que l'UQO doit offrir des tarifs compétitifs par rapport aux autres établissements universitaires pour le recrutement d'étudiants internationaux;

ATTENDU qu'il est nécessaire de revoir l'article 4.1 du règlement;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Samantha Villeneuve, appuyée par madame Najat Kamal,

IL EST RÉSOLU :

DE MODIFIER ledit règlement de la façon suivante :

De modifier :

4.1 Droits de scolarité

Les droits de scolarité sont déterminés périodiquement par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Les frais de scolarité chargés aux étudiants non canadiens sont majorés de 10 % à compter du trimestre de l'hiver 2008.

Les frais pour versement en retard sont de 25 \$.

Par

4.1 Droits de scolarité

Les droits de scolarité sont déterminés périodiquement par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

Les montants forfaitaires, facturés aux étudiants internationaux assujettis à la réglementation du MEES sont établis en majorant le tarif établi par le MEES de 10 %. Les montants forfaitaires facturés aux étudiants internationaux faisant l'objet d'une déréglementation sont les suivants pour les trimestres d'automne 2019, d'hiver 2020 et d'été 2020 :

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 417-CA-6349

concernant les amendements concernant le Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-septième réunion tenue le mardi 23 avril 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

Cycle	Type de famille	Forfaitaire
1 ^{er}	Familles à pondération lourde	563,83 \$
1 ^{er}	Familles à pondération légère	495,90
2 ^e	Toutes	495,90

Ces tarifs seront révisés annuellement par le comité exécutif.

Les frais pour versement en retard sont de 25 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 417-CA-6350

concernant l'octroi d'un contrat de service sur demande pour l'entretien, la réparation et l'amélioration des systèmes électriques des immeubles de l'Université du Québec en Outaouais à Gatineau et Ripon

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-septième réunion tenue le mardi 23 avril 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec* et l'article 2 du *Règlement général 4* : « Pouvoirs des instances statutaires »;

ATTENDU l'article 56 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le choix de l'Université du Québec en Outaouais de faire exécuter en sous-traitance les travaux à exécution sur demande pour l'entretien, la réparation et l'amélioration des systèmes électriques des immeubles situés à Gatineau et à Ripon;

ATTENDU l'appel d'offres public paru sur le babillard électronique SÉAO du 19 mars 2019 au 5 avril 2019;

ATTENDU le rapport du comité d'évaluation concernant l'analyse des soumissions et la recommandation de retenir la proposition de l'entreprise 6275630 CANADA INC. (ALPHA ÉLECTRIQUE 2004);

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par madame Samantha Villeneuve,

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat de services sur demande pour l'entretien, la réparation et l'amélioration des systèmes électriques des immeubles situés à Gatineau et Ripon pour la période du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2020 avec la possibilité de reconduire le contrat pour deux (2) périodes additionnelles d'une année à l'entreprise 6275630 CANADA INC. (ALPHA ÉLECTRIQUE 2004);

DE MANDATER le vice-recteur à l'administration et aux ressources et le secrétaire général pour signer ledit contrat et y apporter toute modification jugée utile aux meilleurs intérêts de l'Université du Québec en Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 417-CA-6351

concernant la demande de renouvellement de la désignation ministérielle du comité d'éthique de la recherche

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-septième réunion tenue le mardi 23 avril 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU que la loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière de recherche, entrée en vigueur en juin 2013 et modifiant notamment l'article 21 du Code civil du Québec (C.c.Q.) concernant la recherche avec des mineurs et des majeurs inaptes, a un impact sur l'évaluation des projets de recherche auxquels des mineurs et des majeurs inaptes participent;

ATTENDU qu'une demande de désignation a été soumise au ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 23 août 2014;

ATTENDU que le ministre de la Santé et des Services sociaux a accordé une désignation au CER de l'UQO pour une période de 18 mois, soit du 1^{er} novembre 2014 au 30 avril 2016, conditionnellement à ce que le conseil d'administration indique par écrit, avant le 15 janvier 2015, si l'Université entend se conformer ou non aux conditions arrêtées et aux modifications et mesures requises par la MSSS;

ATTENDU que le conseil d'administration a répondu favorablement à cette demande afin de conserver la désignation (380-CA-5759);

ATTENDU qu'une demande renouvellement de la désignation a été soumise au ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 9 décembre 2015;

ATTENDU que le ministre de la Santé et des Services sociaux a accordé la reconduction de la désignation au CER de l'UQO pour une période allant du 1^{er} mai 2016 au 30 septembre 2019, conditionnellement à ce que le conseil d'administration indique par écrit, avant le 29 avril 2016, si l'Université entend se conformer ou non aux conditions arrêtées et aux modifications et mesures requises par la MSSS;

ATTENDU que le conseil d'administration a répondu favorablement à cette demande afin de conserver la désignation (390-CA-5955);

ATTENDU l'obligation de faire une demande de renouvellement officielle afin de conserver la désignation ministérielle;

ATTENDU la résolution du comité d'éthique de la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Céline Auclair, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

IL EST RÉSOLU :

DE TRANSMETTRE au ministère de la Santé et des Services sociaux une demande officielle de renouvellement de la désignation du CER de l'UQO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 417-CA-6352

concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Ana-Francine Béland

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-septième réunion tenue le mardi 23 avril 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que madame Ana-Francine Béland est à la retraite depuis le 1^{er} décembre 2018;

ATTENDU la contribution de madame Ana-Francine Béland à la communauté universitaire, à titre de professeure, depuis le 1^{er} juillet 1992;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Samantha Villeneuve, appuyée par madame Sylvie B. de Grosbois,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « PROFESSEURE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Ana-Francine Béland.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 417-CA-6353

concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Diane Bigras

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-septième réunion tenue le mardi 23 avril 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que madame Diane Bigras est à la retraite depuis le 1^{er} janvier 2019;

ATTENDU la contribution de madame Diane Bigras à la communauté universitaire, à titre de professeure, depuis le 1^{er} juin 1992;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Samantha Villeneuve, appuyée par madame Sylvie B. de Grosbois,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « PROFESSEURE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Diane Bigras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 417-CA-6354

concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Marie Fontaine

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-septième réunion tenue le mardi 23 avril 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que madame Marie Fontaine est à la retraite depuis le 1^{er} octobre 2018;

ATTENDU la contribution de madame Marie Fontaine à la communauté universitaire, à titre de professeure, depuis le 1^{er} décembre 1986;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Samantha Villeneuve, appuyée par madame Sylvie B. de Grosbois,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « PROFESSEURE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Marie Fontaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 417-CA-6355

concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Michal Iglewski

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-septième réunion tenue le mardi 23 avril 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que monsieur Michal Iglewski est à la retraite depuis le 1^{er} janvier 2019;

ATTENDU la contribution de monsieur Michal Iglewski à la communauté universitaire, à titre de professeur, depuis le 1^{er} septembre 1983;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Samantha Villeneuve, appuyée par madame Sylvie B. de Grosbois,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Michal Iglewski.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 417-CA-6356

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Mario Auclair

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-septième réunion tenue le mardi 23 avril 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que monsieur Mario Auclair est à la retraite depuis le 1^{er} mars 2019;

ATTENDU la contribution de monsieur Mario Auclair à la communauté universitaire, à titre de directeur du Service des ressources humaines, depuis le 9 février 2009;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Samantha Villeneuve, appuyée par madame Sylvie B. de Grosbois,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Mario Auclair.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 417-CA-6357

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Denis Auger

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-septième réunion tenue le mardi 23 avril 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que monsieur Denis Auger est à la retraite depuis le 1^{er} janvier 2019;

ATTENDU la contribution de monsieur Denis Auger à la communauté universitaire, à titre de technicien en technologies de l'information, depuis le 6 octobre 1986;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Samantha Villeneuve, appuyée par madame Sylvie B. de Grosbois,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Denis Auger.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 417-CA-6358

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Micheline Molloy

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-septième réunion tenue le mardi 23 avril 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que madame Micheline Molloy est à la retraite depuis le 1^{er} octobre 2018;

ATTENDU la contribution de madame Micheline Molloy à la communauté universitaire, à titre de technicienne en administration, depuis le 16 octobre 2006;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Samantha Villeneuve, appuyée par madame Sylvie B. de Grosbois,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Micheline Molloy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 417-CA-6359

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Céline Morissette

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-septième réunion tenue le mardi 23 avril 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que madame Céline Morissette est à la retraite depuis le 1^{er} février 2019;

ATTENDU la contribution de madame Céline Morissette à la communauté universitaire, à titre de technicienne en administration – gestion départementale, depuis le 19 décembre 1990;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Samantha Villeneuve, appuyée par madame Sylvie B. de Grosbois,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Céline Morissette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 417-CA-6360

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur André Régimbald

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-septième réunion tenue le mardi 23 avril 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que monsieur André Régimbald est à la retraite depuis le 1^{er} mars 2019;

ATTENDU la contribution de monsieur André Régimbald à la communauté universitaire, à titre d'agent de recherche, depuis le 9 septembre 2008;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Samantha Villeneuve, appuyée par madame Sylvie B. de Grosbois,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur André Régimbald.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 417-CA-6361

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Josée Sabourin

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-septième réunion tenue le mardi 23 avril 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que madame Josée Sabourin sera à la retraite le 1^{er} juin 2019;

ATTENDU la contribution de madame Josée Sabourin à la communauté universitaire, à titre d'agente de soutien administratif à la gestion des études, depuis le 17 décembre 2003;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Samantha Villeneuve, appuyée par madame Sylvie B. de Grosbois,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Josée Sabourin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 417-CA-6362

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Francine Trépanier

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-septième réunion tenue le mardi 23 avril 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que madame Francine Trépanier est à la retraite depuis le 1^{er} février 2019;

ATTENDU la contribution de madame Francine Trépanier à la communauté universitaire, à titre de secrétaire de direction, depuis le 11 mars 2008;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Samantha Villeneuve, appuyée par madame Sylvie B. de Grosbois,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Francine Trépanier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 417-CA-6363

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Sylvie Villeneuve

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-septième réunion tenue le mardi 23 avril 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que madame Sylvie Villeneuve est à la retraite depuis le 1^{er} janvier 2019;

ATTENDU la contribution de madame Sylvie Villeneuve à la communauté universitaire, à titre de chargée de projet en développement et en formation continue, depuis le 10 novembre 1980;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Samantha Villeneuve, appuyée par madame Sylvie B. de Grosbois,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Sylvie Villeneuve.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 417-CA-6364

concernant la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs relativement à l'attribution d'un doctorat *honoris causa* de l'UQ sous l'égide de l'UQO

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-septième réunion tenue le mardi 23 avril 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la *Politique relative aux prix et aux distinctions* de l'Université;

ATTENDU la *Politique d'attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec*;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection, institué en vertu de la *Politique relative aux prix et aux distinctions* de l'UQO, à l'effet d'octroyer un doctorat *honoris causa* à une candidate qui s'est distinguée de façon exceptionnelle par ses réalisations professionnelles et personnelles, tel qu'il appert de la description faite en séance par le recteur et des notes biographiques de la candidate proposée;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 1.4 de ladite politique, le recteur a pris avis de la commission des études (résolution 357-CE-2837) sur la candidature suggérée par le comité de sélection;

ATTENDU la recommandation du recteur à titre de président du comité de sélection;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Renaud Labrie, appuyée par madame Sylvie B. de Grosbois,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER à l'Assemblée des gouverneurs d'attribuer le titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais, à :

- Madame Pauline Marois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 417-CA-6365

concernant l'entérinement du choix du récipiendaire – prix « Employé d'honneur » de l'UQO pour l'année 2019

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-septième réunion tenue le mardi 23 avril 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la *Politique relative aux prix et distinctions* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le prix « Employé d'honneur » qui a pour objectif de reconnaître publiquement la contribution exceptionnelle d'un membre du personnel au fonctionnement ainsi qu'aux valeurs de l'Université;

ATTENDU la sollicitation de candidatures auprès de la communauté universitaire;

ATTENDU la formation d'un comité de sélection par le vice-recteur à l'administration et aux ressources en vertu de la politique précitée à l'effet de décerner le prix « Employé d'honneur » pour l'année 2019 au lauréat suivant :

- Monsieur Simon Bouisset

ATTENDU sa contribution exceptionnelle au fonctionnement de l'Université et l'importance de lui attribuer cette distinction;

ATTENDU la recommandation du recteur;

Sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par madame Samantha Villeneuve,

IL EST RÉSOLU :

D'ENTÉRINER le choix du récipiendaire du prix « Employé d'honneur » pour l'année 2019, soit :

- Monsieur Simon Bouisset.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 417-CA-6366

concernant le renouvellement de contrat et l'octroi de la sécurité d'emploi du doyen au Décanat de la formation continue et des partenariats

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-septième réunion tenue le mardi 23 avril 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'adoption du *Protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais* lors de la séance du conseil d'administration du 25 mai 2010;

ATTENDU le *Règlement général 6* : « Ressources humaines » de l'Université du Québec;

ATTENDU le chapitre 6 : « Contrat d'un cadre » du protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le chapitre 7 : « Sécurité d'emploi » du protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le chapitre 11 : « Évaluation » du protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'échéance du contrat de monsieur Robert Bilterys le 30 octobre 2019;

ATTENDU la recommandation favorable de la vice-rectrice au développement du campus de Saint-Jérôme;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Samantha Villeneuve, appuyée par madame Najat Kamal,

IL EST RÉSOLU :

DE RENOUVELER le contrat de cadre de monsieur Robert Bilterys et ainsi lui reconnaître la sécurité d'emploi prévue au chapitre 7 du protocole d'entente entre l'Université et l'Association des cadres à compter du 31 octobre 2019;

DE RENOUVELER l'affectation de monsieur Robert Bilterys au poste de doyen au Décanat de la formation continue et des partenariats.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 417-CA-6367

concernant le renouvellement de contrat et l'octroi de la sécurité d'emploi de la directrice du Service des terrains et bâtiments

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-septième réunion tenue le mardi 23 avril 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'adoption du *Protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais* lors de la séance du conseil d'administration du 25 mai 2010;

ATTENDU le *Règlement général 6* : « Ressources humaines » de l'Université du Québec;

ATTENDU le chapitre 6 : « Contrat d'un cadre » du protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le chapitre 7 : « Sécurité d'emploi » du protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le chapitre 11 : « Évaluation » du protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'échéance du contrat de madame Manon Moreau le 26 novembre 2019;

ATTENDU la recommandation favorable du recteur;

ATTENDU les explications du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Harrisson, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

IL EST RÉSOLU :

DE RENOUELER le contrat de cadre de madame Manon Moreau et ainsi lui reconnaître la sécurité d'emploi prévue au chapitre 7 du protocole d'entente entre l'Université et l'Association des cadres à compter du 27 novembre 2019;

DE RENOUELER l'affectation de madame Manon Moreau au poste de directrice du Service des terrains et bâtiments.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 417-CA-6368

concernant l'engagement et l'affectation d'une adjointe au secrétaire général et conseillère juridique

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-septième réunion tenue le mardi 23 avril 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la vacance du poste d'adjointe au secrétaire général et conseillère juridique;

ATTENDU le Chapitre 6 « Contrat d'un cadre » du *Protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais* et l'Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU qu'un processus de dotation a été mis en place par un affichage externe le 27 février 2019 sur les babillards de l'UQO et sur les réseaux sociaux.

ATTENDU qu'un comité de sélection a été formé et que ce dernier a analysé les candidatures et a reçu les personnes retenues en entrevue;

ATTENDU la recommandation unanime du comité de sélection;

ATTENDU les explications et la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Renaud Labrie, appuyée par madame Céline Auclair,

IL EST RÉSOLU :

D'ENGAGER madame Marie-Ève Henrichon à titre de cadre à l'Université du Québec en Outaouais pour un premier contrat de deux (2) ans débutant le 6 mai 2019;

D'AFPECTER madame Marie-Ève Henrichon au poste d'adjointe au secrétaire général et conseillère juridique;

DE MANDATER le vice-recteur à l'administration et aux ressources pour procéder à l'engagement et à l'affectation de madame Marie-Ève Henrichon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 417-CA-6369

concernant l'appui des projets de l'UQO soumis dans le cadre du Fonds vert de la Ville de Gatineau

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-septième réunion tenue le mardi 23 avril 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'adoption par le conseil d'administration du Plan stratégique 2016-2020 de l'UQO (résolution 394-CA-6018);

ATTENDU le projet *Vers un campus vert* retenu comme projet stratégique structurant dudit plan stratégique;

ATTENDU l'embauche d'une coordonnatrice du développement durable au Rectorat d'octobre 2018 à avril 2019 pour appuyer le comité de travail du projet *Vers un campus vert*, mettre en place diverses initiatives concrètes en matière de développement durable aux divers campus de l'UQO et soumettre des demandes de subventions auprès de divers organismes afin de nous permettre de réaliser des actions environnementales de plus grande envergure;

ATTENDU l'appel de projets du Fonds vert de la Ville de Gatineau qui prenait fin le 28 février 2019 et qui permet aux organismes publics de bénéficier d'une aide financière pour mettre sur pied des projets structurants, des projets de sensibilisation ou des études de faisabilité visant à améliorer ou à protéger la qualité de l'environnement;

ATTENDU que l'UQO, par l'entremise du comité de travail *Vers un Campus vert*, priorise la mise en place des trois projets soumis au Fonds vert de la Ville de Gatineau;

ATTENDU la décision du comité de sélection du Fonds vert de la Ville de Gatineau d'accorder le financement à l'UQO pour les trois projets soumis;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Harrisson, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

IL EST RÉSOLU :

D'APPUYER les trois projets de l'UQO déposés au Fonds vert de la Ville de Gatineau;

DE MANDATER le recteur pour signer tout engagement relatif à ces projets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 417-CA-6370

concernant l'émission des attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-septième réunion tenue le mardi 23 avril 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la *Politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts* adoptée par la résolution 173-CA-2614;

ATTENDU la liste comportant le nom des personnes ayant complété les exigences des programmes courts et l'attestation du registraire à cet effet;

ATTENDU la recommandation favorable à l'émission d'attestations d'études formulée par la résolution 357-CE-2839 de la commission des études du 14 mars 2019;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Samantha Villeneuve, appuyée par madame Sylvie B. de Grosbois,

IL EST RÉSOLU :

D'ÉMETTRE les attestations d'études aux personnes qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de deuxième cycle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 417-CA-6371

concernant l'embauche d'un professeur suppléant au Département d'informatique et d'ingénierie

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-septième réunion tenue le mardi 23 avril 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur suppléant dans le domaine de l'informatique;

ATTENDU le rapport du comité de sélection en date du 7 mars 2019;

ATTENDU la résolution INF 3115 de la 303^e assemblée départementale du Département d'informatique et d'ingénierie tenue le 13 mars 2019 recommandant l'embauche de monsieur Péricles de Lima Sobreira;

ATTENDU le curriculum vitae de monsieur Péricles de Lima Sobreira;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence du candidat;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Samantha Villeneuve, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER monsieur Péricles de Lima Sobreira à titre de professeur suppléant au secteur disciplinaire « informatique » au Département d'informatique et d'ingénierie, au site de travail Gatineau, pour la période débutant le 1^{er} mai 2019 et se terminant le 30 avril 2020;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de monsieur Péricles de Lima Sobreira.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 417-CA-6372

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département d'informatique et d'ingénierie

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-septième réunion tenue le mardi 23 avril 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de l'informatique;

ATTENDU le rapport du comité de sélection en date du 7 mars 2019;

ATTENDU la résolution INF 3114 de la 303^e assemblée départementale du Département d'informatique et d'ingénierie tenue le 13 mars 2019 recommandant l'embauche de madame Ana-Maria Cretu;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Ana-Maria Cretu;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Céline Auclair, appuyée par madame Samantha Villeneuve,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER madame Ana-Maria Cretu à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « informatique » au Département d'informatique et d'ingénierie, au site de travail Gatineau, pour la période débutant le 1^{er} mai 2019 et se terminant le 30 avril 2021;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de madame Ana-Maria Cretu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 417-CA-6373

concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département des sciences comptables

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-septième réunion tenue le mardi 23 avril 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de la comptabilité financière;

ATTENDU le rapport du comité de sélection en date du 11 mars 2019;

ATTENDU la résolution 297-DCTB-1235 de la 297^e réunion de l'assemblée départementale du Département des sciences comptables tenue le 15 mars 2019 recommandant l'embauche de monsieur Abderrahmane Djaballah;

ATTENDU le curriculum vitae de monsieur Abderrahmane Djaballah;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence du candidat;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie B. de Grosbois, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER monsieur Abderrahmane Djaballah à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « comptabilité financière » au Département des sciences comptables, au site de travail Saint-Jérôme, pour la période débutant le 1^{er} mai 2019 et se terminant le 30 avril 2021;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de monsieur Abderrahmane Djaballah.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 417-CA-6374

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département de psychoéducation et de psychologie

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-septième réunion tenue le mardi 23 avril 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de la psychologie;

ATTENDU le rapport du comité de sélection en date du 20 février 2019;

ATTENDU la résolution 1529 de l'assemblée départementale du Département de psychoéducation et de psychologie tenue le 11 mars 2019 recommandant l'embauche de madame Julie Gosselin;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Julie Gosselin;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Samantha Villeneuve, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER madame Julie Gosselin à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « psychologie » au Département de psychoéducation et de psychologie, au site de travail Gatineau, pour la période débutant le 1^{er} mai 2019 et se terminant le 30 avril 2021;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de madame Julie Gosselin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 417-CA-6375

concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département des sciences sociales

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-septième réunion tenue le mardi 23 avril 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine du développement international;

ATTENDU le rapport du comité de sélection en date du 21 février 2019;

ATTENDU l'extrait No 432 de la 87^e réunion de l'assemblée départementale du Département des sciences sociales tenue le 13 mars 2019 recommandant l'embauche de monsieur Marc-André Anzueto;

ATTENDU le curriculum vitae de monsieur Marc-André Anzueto;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence du candidat;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Samantha Villeneuve, appuyée par madame Sylvie B. de Grosbois,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER monsieur Marc-André Anzueto à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « développement international » au Département des sciences sociales, au site de travail Gatineau, pour la période débutant le 1^{er} mai 2019 et se terminant le 30 avril 2021;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de monsieur Marc-André Anzueto.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 417-CA-6376

concernant l'embauche d'un professeur suppléant au Département des sciences sociales

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-septième réunion tenue le mardi 23 avril 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur suppléant dans le domaine de la sociologie (développement territorial);

ATTENDU le rapport du comité de sélection en date du 1^{er} mars 2019;

ATTENDU l'extrait No 433 de la 87^e réunion de l'assemblée départementale du Département des sciences sociales tenue le 13 mars 2019 recommandant l'embauche de monsieur Brieg Capitaine;

ATTENDU le curriculum vitae de monsieur Brieg Capitaine;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence du candidat;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Céline Auclair, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER monsieur Brieg Capitaine à titre de professeur suppléant au secteur disciplinaire « sociologie » au Département des sciences sociales, au site de travail Gatineau, pour la période débutant le 1^{er} mai 2019 et se terminant le 30 avril 2021;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de monsieur Brieg Capitaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 417-CA-6377

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences de l'éducation

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-septième réunion tenue le mardi 23 avril 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de l'administration scolaire – gestion de l'éducation;

ATTENDU le rapport du comité de sélection en date du 4 mars 2019;

ATTENDU la résolution UQO-DES-19-207-1516 de la 207^e réunion de l'assemblée départementale du Département des sciences de l'éducation tenue le 20 mars 2019 recommandant l'embauche de madame Éliane Dulude;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Éliane Dulude;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Renaud Labrie, appuyée par madame Samantha Villeneuve,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER madame Éliane Dulude à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « administration scolaire » au Département des sciences de l'éducation, au site de travail Gatineau, pour la période débutant le 1^{er} septembre 2019 et se terminant le 30 avril 2021;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de madame Éliane Dulude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 417-CA-6378

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences de l'éducation

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-septième réunion tenue le mardi 23 avril 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de la didactique du français, volet lecture ou écriture;

ATTENDU le rapport du comité de sélection en date du 6 mars 2019;

ATTENDU la résolution UQO-DES-19-207-1515 de la 207^e réunion de l'assemblée départementale du Département des sciences de l'éducation tenue le 20 mars 2019 recommandant l'embauche de madame Sylvie Marcotte;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Sylvie Marcotte;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Najat Kamal, appuyée par madame Samantha Villeneuve,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER madame Sylvie Marcotte à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « didactique du français » au Département des sciences de l'éducation, au site de travail Saint-Jérôme, pour la période débutant le 1^{er} mai 2019 et se terminant le 30 avril 2021;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de madame Sylvie Marcotte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 417-CA-6378

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences de l'éducation

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-septième réunion tenue le mardi 23 avril 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de la didactique du français, volet lecture ou écriture;

ATTENDU le rapport du comité de sélection en date du 6 mars 2019;

ATTENDU la résolution UQO-DES-19-207-1515 de la 207^e réunion de l'assemblée départementale du Département des sciences de l'éducation tenue le 20 mars 2019 recommandant l'embauche de madame Sylvie Marcotte;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Sylvie Marcotte;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Najat Kamal, appuyée par madame Samantha Villeneuve,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER madame Sylvie Marcotte à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « didactique du français » au Département des sciences de l'éducation, au site de travail Saint-Jérôme, pour la période débutant le 1^{er} mai 2019 et se terminant le 30 avril 2021;

DE RENDRE l'octroi de la permanence à madame Sylvie Marcotte à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « Didactique du français » au Département des sciences de l'éducation, conditionnel à l'obtention du doctorat;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de madame Sylvie Marcotte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 417-CA-6379

concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département des sciences de l'éducation

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-septième réunion tenue le mardi 23 avril 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine du développement de l'enfant et de l'adolescent;

ATTENDU le rapport du comité de sélection en date du 7 mars 2019;

ATTENDU la résolution UQO-DES-19-207-1517 de la 207^e réunion de l'assemblée départementale du Département des sciences de l'éducation tenue le 20 mars 2019 recommandant l'embauche de monsieur Jérémie Verner-Filion;

ATTENDU le curriculum vitae de monsieur Jérémie Verner-Filion;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence du candidat;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Renaud Labrie, appuyée par madame Samantha Villeneuve,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER monsieur Jérémie Verner-Filion à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « théorie et fondements en sciences de l'éducation » au Département des sciences de l'éducation, au site de travail Gatineau, pour la période débutant le 1^{er} mai 2019 et se terminant le 30 avril 2021;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de monsieur Jérémie Verner-Filion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 417-CA-6380

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-septième réunion tenue le mardi 23 avril 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine des fondements de l'intervention infirmière;

ATTENDU le rapport du comité de sélection en date du 28 février 2019;

ATTENDU les extraits N^{os} 1161 et 1162 des 45^e et 46^e réunions de l'assemblée départementale du Département des sciences infirmières tenues les 11 et 13 mars 2019;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Lysane Paquette;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie B. de Grosbois, appuyée par madame Samantha Villeneuve,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER madame Lysane Paquette à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « fondements de l'intervention infirmière » au Département des sciences infirmières, au site de travail Saint-Jérôme, pour la période débutant le 1^{er} mai 2019 et se terminant le 30 avril 2021;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de madame Lysane Paquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 417-CA-6380

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-septième réunion tenue le mardi 23 avril 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine des fondements de l'intervention infirmière;

ATTENDU le rapport du comité de sélection en date du 28 février 2019;

ATTENDU les extraits N^{os} 1161 et 1162 des 45^e et 46^e réunions de l'assemblée départementale du Département des sciences infirmières tenues les 11 et 13 mars 2019;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Lysane Paquette;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie B. de Grosbois, appuyée par madame Samantha Villeneuve,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER madame Lysane Paquette à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « fondements de l'intervention infirmière » au Département des sciences infirmières, au site de travail Saint-Jérôme, pour la période débutant le 1^{er} mai 2019 et se terminant le 30 avril 2021;

DE RENDRE l'octroi de la permanence à madame Lysane Paquette à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « Fondements de l'intervention infirmière » au Département des sciences infirmières, conditionnel à l'obtention du doctorat ;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de madame Lysane Paquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 417-CA-6381

concernant le projet de suspension des admissions au programme de maîtrise en études langagières (1920)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-septième réunion tenue le mardi 23 avril 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU les données du bureau du registraire de l'UQO concernant les admissions et les inscriptions dans le programme de maîtrise en études langagières (1920) entre le trimestre d'automne 2014 et le trimestre d'hiver 2019;

ATTENDU l'état des nouvelles demandes d'admission pour le trimestre d'automne 2019 : 4 dossiers actifs non-inscrits — en traitement — (pièces-manquantes);

ATTENDU que les onze (11) étudiants actifs inscrits dans ce programme auront tous complété les cours de leur scolarité à la fin du trimestre d'hiver 2019;

ATTENDU l'impossibilité d'atteindre la cible institutionnelle de quinze (15) inscrits par groupe-cours observée depuis l'ouverture des admissions dans le programme;

ATTENDU la situation particulière du corps professoral du Département des études langagières qui entraîne un manque de ressources afin d'encadrer les recherches de nouveaux étudiants;

ATTENDU la demande d'avis formulée par la responsable du programme auprès des membres du comité de programme concernant une suspension possible des admissions à partir du trimestre d'automne 2019;

ATTENDU le résultat de la consultation électronique menée auprès des membres du comité de programme entre le 10 et le 15 février 2019;

ATTENDU la résolution 357-CE-2841 de la commission des études, tenue le 14 mars 2019, concernant le projet de suspension des admissions au programme de maîtrise en études langagières (1920);

ATTENDU les pouvoirs et responsabilités de la commission des études, à l'effet « d'assurer la qualité de la formation des étudiantes et des étudiants » (*Règlement général I* — UQ — article 4.1);

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Céline Auclair, appuyée par madame Samantha Villeneuve,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la suspension des admissions au programme de maîtrise en études langagières, et ce, à compter du trimestre d'automne 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 417-CA-6382

concernant le projet de modification aux conditions d'admission des programmes de certificat en informatique de gestion, de certificat en technologies de l'information et au programme court de premier cycle en gestion des technologies de l'information

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-septième réunion tenue le mardi 23 avril 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 2018-CMI-008 du Module de l'informatique, concernant la modification aux conditions d'admission aux programmes de certificat en informatique de gestion (4108), de certificat en technologies de l'information (4802), et au programme court de premier cycle en gestion des technologies de l'information (0542);

ATTENDU le triptyque de modification des programmes de certificat en gestion (4108), de certificat en technologie de l'information (4802), du programme court de premier cycle en gestion des technologies (0542);

ATTENDU la résolution 357-CE-2846 de la commission des études, tenue le 14 mars 2019, concernant le projet de modification aux conditions d'admission des programmes de certificat en informatique de gestion (4108), de certificat en technologies de l'information (4802), et au programme court de premier cycle en gestion des technologies de l'information (0542);

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Renaud Labrie, appuyée par madame Céline Auclair,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la modification aux conditions d'admission sur la base d'études universitaires des programmes de certificat en informatique de gestion (4108), de certificat en technologies de l'information (4802) et au programme court de premier cycle en gestion des technologies de l'information (0542), selon le libellé suivant : « Avoir réussi un minimum de 30 crédits dans un programme universitaire, avec une moyenne cumulative de 2,0 sur 4,3 ou l'équivalent », et ce, à compter du trimestre d'automne 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 417-CA-6383

concernant le projet de modification aux conditions d'admission au programme de baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale) (7456)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-septième réunion tenue le mardi 23 avril 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 174-MSS-261018-04 de la cent soixante-quatorzième réunion du conseil de module, tenue le 26 octobre 2018, concernant la modification aux conditions d'admission au programme de baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale-base collégiale) (7456);

ATTENDU la résolution 174-MSS-261018-05 de la cent soixante-quatorzième réunion du conseil de module, tenue le 26 octobre 2018, concernant la modification aux conditions d'admission au programme de baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale-base universitaire) (7456);

ATTENDU la résolution 174-MSS-261018-06 de la cent soixante-quatorzième réunion du conseil de module, tenue le 26 octobre 2018, concernant la modification aux conditions d'admission au programme de baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale - base adulte) (7456);

ATTENDU la résolution 174-MSS-261018-07 de la cent soixante-quatorzième réunion du conseil de module, tenue le 26 octobre 2018, concernant la modification à la gestion du contingentement au programme de baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale -base adulte) (7456);

ATTENDU la résolution de la 356-CE-2832, tenue le 24 janvier 2019 concernant la modification aux conditions d'admission au programme de baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale) (7456);

ATTENDU le triptyque de modification aux conditions d'admission au programme de baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale);

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Céline Auclair, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER pour une mise en vigueur au trimestre d'automne 2020, le projet de modification aux conditions d'admission du programme de baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale) (7456), selon les conditions suivantes et selon la gestion du contingentement considéré :

BASE COLLÉGIALE

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts ou en sciences de la nature avec une cote de rendement de 24 et plus.

OU

Être titulaire de tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) avec une cote de rendement de 24 et plus ET avoir réussi les cours de niveau collégial suivants ou leurs équivalents :

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 417-CA-6383

concernant le projet de modification aux conditions d'admission au programme de baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale) (7456)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-septième réunion tenue le mardi 23 avril 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

- ❖ Biologie (101-NYA ou 101-301 ou 101-401 ou 101-901)
- ❖ Chimie (202-NYA ou 202-101)
- ❖ Mathématiques (201-NYA ou 201-103 ou 360-300)

N.B. Ces cours doivent être réussis avant le début du programme.

Tous les candidats et candidates doivent posséder une maîtrise suffisante du français attestée par la réussite à l'une ou l'autre des épreuves suivantes : l'épreuve ministérielle de français exigée pour l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC); le test de français de l'UQO répondant à la politique relative à la qualité de l'expression française écrite ou les tests administrés par les universités francophones. Dans les deux derniers cas, les personnes qui ont réussi les épreuves compensatoires à la suite d'un échec sont réputées satisfaire à cette exigence. La politique institutionnelle de l'UQO précise les modalités d'application des présentes règles.

Important :

«Le candidat admis et inscrit au programme devra demander un certificat d'immatriculation auprès de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) dès le premier trimestre d'inscription au programme, car ce certificat est obligatoire pour suivre les stages qui débutent au deuxième trimestre. Un carnet de vaccination mis à jour est également exigé par tous les milieux de stage.

BASE ÉTUDES UNIVERSITAIRES

Avoir réussi un minimum de 30 crédits dans un programme universitaire, avec une moyenne cumulative de 2,5 sur 4,3 ou l'équivalent

ET

Avoir réussi les cours de niveau collégial suivants ou leurs équivalents :

- ❖ Biologie (101-NYA ou 101-301 ou 101-401 ou 101-901)
- ❖ Chimie (202-NYA ou 202-101)
- ❖ Mathématiques (201-NYA ou 201-103 ou 360-300)

N.B. Ces cours doivent être réussis avant le début du programme.

De plus, le candidat doit soumettre les documents suivants :

- ❖ Les relevés de notes officiels de ses études antérieures;
- ❖ Une lettre d'intention d'environ trois cents mots expliquant ses motivations à entreprendre des études en sciences infirmières.

Au besoin, une entrevue conduite par deux professeurs, dont la direction du Module des sciences de la santé ou un professeur du Département des sciences infirmières, pourrait s'ajouter aux exigences mentionnées pour déterminer l'admissibilité des candidats.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 417-CA-6383

concernant le projet de modification aux conditions d'admission au programme de baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale) (7456)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-septième réunion tenue le mardi 23 avril 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

Tous les candidats et candidates doivent posséder une maîtrise suffisante du français attestée par la réussite à l'une ou l'autre des épreuves suivantes : l'épreuve ministérielle de français exigée pour l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC); le test de français de l'UQO répondant à la politique relative à la qualité de l'expression française écrite ou les tests administrés par les universités francophones. Dans les deux derniers cas, les personnes qui ont réussi les épreuves compensatoires à la suite d'un échec sont réputées satisfaire à cette exigence. La politique institutionnelle de l'UQO précise les modalités d'application des présentes règles.

Important :

« Le candidat admis et inscrit au programme devra demander un certificat d'immatriculation auprès de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) dès le premier trimestre d'inscription au programme, car ce certificat est obligatoire pour suivre les stages qui débutent au deuxième trimestre. Un carnet de vaccination mis à jour est également exigé par tous les milieux de stage. »

BASE EXPÉRIENCE

Être âgé d'au moins vingt-et-un (21) ans, posséder les connaissances appropriées, avoir un minimum de cinq (5) années d'expérience pertinente dans le domaine de la santé et avoir réussi les cours de niveau collégial suivants ou leurs équivalents :

- ❖ Biologie (101-NYA ou 101-301 ou 101-401 ou 101-901)
- ❖ Chimie (202-NYA ou 202-101)
- ❖ Mathématiques (201-NYA ou 201-103 ou 360-300)

N.B. Ces cours doivent être réussis avant le début du programme.

De plus, le candidat doit soumettre les documents suivants :

- ❖ Une lettre d'intention d'environ trois cents mots expliquant ses motivations à entreprendre des études en sciences infirmières;
- ❖ Un curriculum vitae faisant état des expériences de travail connexe au domaine d'études;
- ❖ Une attestation d'emploi officielle ou des attestations d'emploi officielles totalisant au moins cinq (5) années d'expérience dans un domaine lié à la santé;
- ❖ Les relevés de notes de ses études antérieures.

Au besoin, une entrevue conduite par deux professeurs, dont la direction du Module des sciences de la santé ou un professeur du Département des sciences infirmières, pourrait s'ajouter aux exigences mentionnées pour déterminer l'admissibilité des candidats.

Tous les candidats et candidates doivent posséder une maîtrise suffisante du français attestée par la réussite à l'une ou l'autre des épreuves suivantes : l'épreuve ministérielle de français exigée pour l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC); le test de français de l'UQO répondant à la politique relative à la qualité de l'expression française écrite ou les tests administrés par les universités francophones. Dans les deux derniers cas, les personnes qui ont réussi les épreuves compensatoires à la suite d'un échec sont réputées satisfaire à cette exigence. La politique institutionnelle de l'UQO précise les modalités d'application des présentes règles.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 417-CA-6383

concernant le projet de modification aux conditions d'admission au programme de baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale) (7456)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-septième réunion tenue le mardi 23 avril 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

Important :

« Le candidat admis et inscrit au programme devra demander un certificat d'immatriculation auprès de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) dès le premier trimestre d'inscription au programme, car ce certificat est obligatoire pour suivre les stages qui débutent au deuxième trimestre. Un carnet de vaccination mis à jour est également exigé par tous les milieux de stage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 417-CA-6384

concernant le projet de modification des conditions d'admission et de l'offre du DESS et de la maîtrise conjointe en sciences infirmières (3599, 3576, 3565, 3258, 2259, 2261, 2263, 2299)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-septième réunion tenue le mardi 23 avril 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution de la 337^e réunion de la commission des études tenue le 17 novembre 2016 approuvant le dossier d'évaluation de la maîtrise conjointe en sciences infirmières;

ATTENDU la résolution de la 357^e réunion de la commission des études tenue le 14 mars 2019 approuvant le dossier d'évaluation de la maîtrise conjointe en sciences infirmières;

ATTENDU le diptyque présentant les modifications aux conditions et à l'offre des programmes de deuxième cycle en sciences infirmières;

ATTENDU les résolutions du comité réseau du programme conjoint approuvant les modifications du DESS et de la maîtrise en sciences infirmières;

ATTENDU les résolutions du comité des programmes de deuxième cycle en sciences infirmières approuvant les modifications du DESS et de la maîtrise en sciences infirmières, lesquelles modifications donnent suite aux recommandations du rapport d'évaluation;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Renaud Labrie, appuyée par madame Najat Kamal,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la modification des conditions d'admission et de l'offre du DESS et de la maîtrise conjointe en sciences infirmières (3599, 3576, 3565, 3258, 2259, 2261, 2263, 2299), et ce, pour le traitement des demandes d'admission du trimestre d'hiver 2020 et des trimestres subséquents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 417-CA-6385

concernant la nomination d'un membre au comité d'éthique de la recherche (CER)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-septième réunion tenue le mardi 23 avril 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU que l'article 6 de *la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains* prévoit que les membres du CER sont nommés par le conseil d'administration pour un mandat de trois (3) ans renouvelable, sauf pour les étudiants qui sont nommés pour un (1) an;

ATTENDU la recommandation de l'Association générale des étudiants de l'UQO de nommer un (1) étudiant membre du CER;

ATTENDU la résolution du comité d'éthique et de la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Harrisson, appuyée par madame Samantha Villeneuve,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER madame Isabelle Charbonneau, étudiante, membre du comité d'éthique de la recherche à titre de personne inscrite à un programme de maîtrise avec mémoire ou de doctorat pour un mandat d'un (1) an, soit du 24 avril 2019 au 23 avril 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 417-CA-6386

concernant la nomination d'un membre au comité de toponymie

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-septième réunion tenue le mardi 23 avril 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'adoption de la *Politique de désignation des lieux* par le conseil d'administration le 27 février 2017;

ATTENDU le mandat, la composition et le mode de fonctionnement du comité de toponymie;

ATTENDU l'article 56.6 a) du *Règlement général* qui prévoit que c'est au conseil d'administration qu'il revient de nommer les membres de comités qui relèvent de sa compétence;

ATTENDU l'appel de candidatures effectué par le secrétaire général auprès des professeurs le 15 janvier 2019;

ATTENDU la candidature reçue au bureau du secrétaire général et présentée en séance;

ATTENDU les discussions en séance;

ATTENDU la recommandation du recteur agissant d'office;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Samantha Villeneuve, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur Jan Saint-Macary, professeur, à titre de membre du comité de toponymie pour un mandat de deux ans commençant le 25 avril 2019 et prenant fin le 24 avril 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 417-CA-6387

concernant la nomination d'étudiants à la commission des études

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-septième réunion tenue le mardi 23 avril 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU qu'il y a actuellement deux postes vacants pour les représentants étudiants à pourvoir au sein de la commission des études;

ATTENDU que le mandat de monsieur Danny Caron-St-Pierre est échu depuis le 28 février 2018;

ATTENDU l'article 41 de la *Loi sur l'Université du Québec* et l'article 3.1.1 du *Règlement général I* : « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche »;

ATTENDU les articles 102.4 du *Règlement général* et l'article 4.3 du *Règlement des procédures de désignations ou de nomination* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants* (L.R.Q., c. A-301);

ATTENDU l'appel de candidatures effectué par le secrétaire général auprès des étudiants le 25 septembre 2018;

ATTENDU les désignations faites par l'Association générale des étudiants de l'Université du Québec en Outaouais (AGE-UQO) le 19 février 2019;

ATTENDU que les étudiants proposés par l'AGE-UQO sont éligibles à siéger tel qu'il appert de la vérification effectuée dans ce sens par le Secrétariat général;

ATTENDU que la durée du mandat est de deux (2) ans;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Céline Auclair, appuyée par madame Samantha Villeneuve,

DE NOMMER messieurs Yasser Bessadok, Cédric Nzolang et Michel Sylvain à titre de membres étudiants de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, et ce, pour un mandat de deux (2) ans, soit du 24 avril 2019 au 23 avril 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 417-CA-6388

concernant la nomination d'une personne chargée de cours à la commission des études

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-septième réunion tenue le mardi 23 avril 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU le *Règlement général 1* de l'Université du Québec : « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche »;

ATTENDU l'article 107 du *Règlement général* et l'article 4.2 du *Règlement des procédures de désignation ou de nomination* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la démission de madame Geneviève Carpentier-Bujold, effective à compter du 1^{er} juin 2019;

ATTENDU la convocation conjointe du Secrétariat général et du Syndicat des chargées et des chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais et la tenue de l'assemblée générale dudit syndicat, le 10 avril 2019, et la désignation de la personne chargée de cours appelée à combler le poste à pourvoir, tel qu'il appert de la lettre transmise par la présidente du SCCC-UQO le 10 avril 2019;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Renaud Labrie, appuyée par madame Céline Auclair,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER madame Alice Tavares Mascarenhas membre de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, à titre de chargée de cours, et ce, pour un mandat de deux (2) ans, soit du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 417-CA-6389

concernant la recommandation de nomination, à l'Assemblée des gouverneurs, du représentant de l'Université du Québec en Outaouais au comité de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-septième réunion tenue le mardi 23 avril 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'annexe 6-C « Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec » du *Règlement général 6 : Ressources humaines*;

ATTENDU l'article 10.6 dudit Régime de retraite;

ATTENDU le récent départ à la retraite de monsieur Mario Auclair, lequel siégeait à titre de représentant de l'Université du Québec en Outaouais au comité de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec;

ATTENDU que le siège occupé au comité de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec par monsieur Mario Auclair est désormais vacant;

ATTENDU la demande adressée par lettre, le 11 décembre 2018, au secrétaire général de l'UQO par le directeur par intérim du Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec, à l'effet de lui faire connaître le nom de la personne désignée pour siéger à ce comité de retraite afin que l'Assemblée des gouverneurs puisse procéder au remplacement du représentant de l'UQO;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Céline Auclair, appuyée par madame Samantha Villeneuve,

IL EST RÉSOLU :

DE TRANSMETTRE à l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec la recommandation de nommer monsieur Mario Lepage, doyen de la gestion académique de l'Université du Québec en Outaouais, au comité de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec, et ce, pour un mandat de trois (3) ans commençant le 29 mai 2019 et prenant fin le 28 mai 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 417-CA-6390

concernant la modification à la résolution 410-CA-6261 relative à la nomination de membres au comité de santé, sécurité et prévention

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent dix-septième réunion tenue le mardi 23 avril 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 239-CA-3409 approuvant la *Politique de santé, sécurité et prévention*;

ATTENDU l'article 8.3 de la *Politique de santé, sécurité et prévention*;

ATTENDU qu'à la suite de la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources, le conseil d'administration adoptait la résolution 410-CA-6261 afin de nommer des membres au comité de santé, sécurité et prévention;

ATTENDU qu'il est requis de modifier la résolution 410-CA-6261 en vue de rétablir la durée des mandats des membres nommés, laquelle qui doit être de deux (2) ans;

ATTENDU que madame Valérie Lederer, professeure, perdra la qualité de siéger à ce comité à compter du 30 avril 2019;

ATTENDU les recommandations du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Renaud Labrie, appuyée par madame Samantha Villeneuve,

IL EST RÉSOLU :

DE MODIFIER la résolution 410-CA-6261 de la façon suivante :

DE NOMMER les personnes suivantes membres du comité de santé, sécurité et prévention pour un mandat débutant le 12 juin 2018 et se terminant le 30 avril 2020 :

- Madame France Fouquette à titre de représentante de l'association des cadres;
- Madame Odette Rochefort à titre de représentante du syndicat du personnel de soutien;
- Monsieur Joël Guérette à titre de représentant du syndicat du groupe professionnel;
- Madame Annie Fortin à titre de représentante de l'association du personnel administratif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général